

AIDES AUX ETUDES AGRICA

INFO FGA CFDT

Les AIDES AUX ETUDES SUPERIEURES AGRICA

ANNEE SCOLAIRE 2017- 2018

Action Sociale CAMARCA et AGRICA RETRAITE AGIRC

	SALARIES NON CADRES	SALARIES CADRES
	CAMARCA	AGRICA RETRAITE AGIRC
SITUATION de l'enfant à charge	28 ans maximum (rattachement fiscal obligatoire de l'enfant ou versement d'une pension alimentaire) <u>Etudes succédant au baccalauréat</u> => Cycle court : BTS - DUT ou 1er - 2ème - 3ème niveau universitaire - Etudes reconnues par l'Education Nationale - Statut étudiant impératif - Etudes supérieures poursuivies à l'étranger dans le cadre d'un dispositif ERASMUS ou assimilé (de type convention inter-universitaire)	
FRAIS pris en charge	Tous frais de scolarité , après déduction des bourses, allocation logement voire autres aides déjà obtenues par ailleurs... Frais d'inscriptions et frais pédagogiques (sauf ordinateurs) - frais de logement (loyer, électricité, gaz, assurance, impôt locaux.) - Sécurité Sociale étudiant	
MONTANT DE L'AIDE par étudiant	<u>Maximum 915 €</u> plafonnés à 50 % des frais à charge, si l'enfant réside hors domicile des parents. ou <u>Maximum 640 €</u> plafonnés à 50 % des frais à charge, si logement chez les parents	<u>Maximum 1.200 €</u> plafonnés à 50% des dépenses restant à charge.
SITUATION DE VEUVAGE	Le montant de l'aide éventuellement obtenu sera majoré de 50% à concurrence des frais réels (soit 1 372 € si l'enfant réside hors domicile des parents ou 960 € si l'enfant réside chez les parents).	Le montant de l'aide éventuellement obtenu sera majoré de 50% à concurrence des frais réels (maximum 1.800 €)
CONDITIONS DE RESSOURCES AVIS D'IMPOSITION 2017	Etre <u>non-imposable</u> , ou <u>imposable jusqu'à 500 €</u> (845 € en situation de veuvage) au titre de « l'impôt sur les revenus soumis au barème » =>cf. ligne 14 sur l'avis d'imposition	Ressources nettes mensuelles < 2 415 €, majorés de 50% par personne supplémentaire au foyer fiscal. Et Un quotient familial > à 2 .214€ ne génère pas d'aide.
Pour prétendre à l'aide aux études supérieures, le demandeur ne devra pas disposer d'avoirs et capitaux bancaires d'un montant supérieur à 3 fois le coût des études restant à sa charge et pour lequel il sollicite l'action sociale.		
CALENDRIER DES DEMANDES	Dépôt avant LE 15 FEVRIER 2018	
COORDONNEES D'AGRICA	AGRICA ACTION SOCIALE 21, Rue de La Bienfaisance 75382 PARIS Cedex 08 Tél : 0821.200.800 Fax 01 71 21 63 42	

AIDES AUX ETUDES AGRICA

Le 22/01/2018

	SALARIES	
	CCPMA PREVOYANCE	CPCEA
SITUATION de l'enfant à charge et nature des études	Enfants poursuivant des études secondaires et fiscalement rattachés au demandeur (rattachement fiscal obligatoire de l'enfant ou versement d'une pension alimentaire) - Second cycle : 2 ^{nde} . 1 ^{ère} . terminale Ou - Préparant un BEP ou un CAP après une classe de 3 ^{ème} . 2 ^{nde} . 1 ^{ère} ou terminale	
FRAIS pris en charge	Tous frais de scolarité , après déduction des bourses, allocation logement, aides au transport déjà obtenues par ailleurs. - Frais d'inscriptions et frais pédagogiques (sauf ordinateurs) - frais de cantine et de transport scolaire - frais d'hébergement, d'internat	
MONTANT DE L'AIDE par étudiant	Montants variables de 230€ à 850€ La prise en compte de certains critères, tels les ressources, la situation et le quotient familial, les conditions d'hébergement de l'enfant,..., conduit à un nombre de points déterminant l'attribution de l'aide aux études secondaires.	
CONDITIONS DE RESSOURCES AVIS D'IMPOSITION 2017	Ressources nettes mensuelles < 2 075 €, majorés de 50% par personne supplémentaire au foyer fiscal.	- si le demandeur est retraité : ressources nettes mensuelles < 1 700€, majorés de 50% par personne supplémentaire au foyer fiscal. - si le demandeur est actif : ressources nettes mensuelles < 2 000€, majorés de 50% par personne supplémentaire au foyer fiscal.
CALENDRIER DES DEMANDES	Dépôt avant LE 15 FEVRIER 2018	
COORDONNEES D'AGRICA	AGRICA ACTION SOCIALE 21, Rue de La Bienfaisance 75382 PARIS Cedex 08 Tél : 0821.200.800 Fax 01 71 21 63 42	

Pour solliciter une bourse d'études, il suffit d'appeler le **0821 200 800** et si le demandeur répond aux critères indiqués, un formulaire de demande ainsi que la liste des justificatifs à fournir lui seront adressés.

La notice d'information et l'imprimé « demande de bourses d'études supérieures » sont consultables et téléchargeables via le site internet www.groupagrica.com : Espace salarié ou retraité...Action Sociale ... Soutien financier...Demande d'aide de bourses d'études.

LA CFDT VOUS INFORME ET VOUS RENSEIGNE !

INFO FGA CFDT